



CADRE DE SANTE - Urgences - 2NPS - CDI ou Mutation - 100% - Immédiat

Caractéristiques du poste

Type de contrat : **CDI ou mutation, IMMEDIAT**

Modalité : **Temps plein**

Pôle d'affectation : **Urgences Psy**

Lieu : **BRON**

 **POSTULER**

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade : Cadre de Santé

Emploi : Cadre de Santé

Métier : Cadre de Santé

% Temps : 100% (50% sur 2NPS et 50% sur CPS/vigilanS)

2. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Le cadre de santé est placé sous l'autorité directe du cadre de santé assistant du chef de pôle et du directeur des soins.

Il collabore, dans le cadre de ses fonctions, avec les membres de l'équipe pluriprofessionnelle ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en soins et les personnels des services logistiques et administratifs.

Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du chef de pôle et du responsable médical de service. L'encadrement supérieur se réserve le droit de modifier l'affectation en cas de nécessité.

Le cadre de santé est placé sous l'autorité fonctionnelle du médecin Chef de pôle, du médecin responsable de la ligne Universitaire de Prévention et Accueil de Crise.

3. AMPLITUDE HORAIRE - HORAIRES - CYCLE

Repos fixes

Amplitude horaire : 8h30 - 18h, variable en fonction des impératifs du service

4. AFFECTATION

Pôle : Urgences Psychiatriques

Structure interne : Service Universitaire de Prévention et Accueil de Crise

Unité de soins : CPS Vigilans localisé au CH le Vinatier et 2NPS localisé à l'Hôpital Edouard Herriot (SAMU)

Unités fonctionnelles : 2057 - 2207 - 2386

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Numéro national prévention suicide (2NPS): Le 2NPS est un dispositif créé en réponse à l'appel à projet ministériel du 8 décembre 2020. Le 2NPS est placé sous la responsabilité du CHU de Lille en collaboration étroite avec la Fédération de Recherche en Santé Mentale, le CHRU de Brest et le GEPS (Groupement d'Etudes et de Prévention du Suicide).

Sa principale mission est de proposer à l'ensemble de la population générale un numéro unique gratuit et accessible 24h/24, 7 jours/7 et de promouvoir et accompagner l'ouverture d'un réseau d'antennes territorialisées 24/24, 7j/7 et d'antennes de jour 7j/7. Ce réseau est développé en partenariat avec les SAMU centre 15 du territoire français métropolitain et d'outre-mer.

Le 2NPS doit pouvoir répondre à un large spectre de sollicitations en lien avec le suicide. Il assure des missions d'écoute, d'évaluation, d'orientation et d'intervention. Il collabore avec l'ensemble des acteurs locaux du secteur de la santé, du social, de l'éducatif, de l'associatif, afin d'apporter une réponse adaptée, pertinente et personnalisée.

Ainsi, le 2NPS s'adresse à l'ensemble de la population vivant sur le territoire français sans distinction. Le centre lyonnais du 2NPS couvre les territoires du Rhône, de l'Ain, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Centre de Prévention du Suicide (CPS) : unité ambulatoire de prise en charge de personnes en crise suicidaire et endeuillées par suicide dans le Rhône. Suivi ambulatoire intensif s'articulant entre entretiens médicaux et infirmiers et les consultations téléphoniques. Des interventions sur site dans les institutions touchées par un suicide sont également proposées par le CPS. L'activité de formation et de recherche est également au coeur des missions du CPS.

Vigilans : dispositif innovant de prévention de la réitération suicidaire par maintien du lien à distance pendant 6 mois avec les personnes sorties des urgences après une tentative de suicide sur les départements du Rhône, de l'Ain, de la Drôme et du Nord-Isère. Le maintien du lien est assuré au moyen d'appels téléphoniques, d'envoi de cartes et de contacts avec l'entourage.

Les missions du service

- Apporter une réponse par téléphone à toute demande autour des problématiques suicidaires (crise suicidaire, personne endeuillée par suicide, proche inquiet, professionnel en difficulté avec une situation de crise suicidaire...)
- Evaluer l'urgence suicidaire et adapter sa réponse en fonction du niveau d'urgence
- Intervenir en situation des crises suicidaires
- Accompagner la mise en place éventuelle d'un plan de sécurité
- Favoriser et promouvoir l'accès aux soins de proximité
- Orienter si besoin le grand public et les professionnels vers les différents partenaires ou vers les structures de soins en fonction de la demande identifiée et des ressources disponibles recensées au sein d'un annuaire de ressources spécialement conçu
- Travailler en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire des dispositifs de prévention du suicide

- Participer à la Stratégie Multimodale de Prévention du Suicide sur le territoire régional

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le cadre de santé participe à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation :

- Du projet de pôle et du projet de service avec le médecin chef de pôle, le cadre administratif, le cadre supérieur de pôle et les médecins responsables d'UF
- Des soins paramédicaux des unités fonctionnelles dont il est référent en collaboration avec le médecin et l'équipe soignante.

Une bonne connaissance des réseaux de coopération, des structures et des dispositifs à l'échelle territoriale lui permet d'être une personne ressource pour les liens avec les partenaires extérieurs, le médico-social, le secteur social, les personnes concernées ou tout tiers ayant intérêt et pour les professionnels

7. ACTIVITES PRINCIPALES

Contexte d'exercice : l'activité du cadre de santé sera partagée entre 2 lignes de soin en moitié de temps :

- CPS/VigilanS : 50%
- 2NPS : 50%

Permettre, encourager et faciliter une activité clinique de qualité

- Accompagner les professionnels dans leur activité clinique, coordonner et organiser les soins
- Elaborer le projet des différents dispositifs en coopération avec les médecins et les équipes
- Favoriser le travail collaboratif et partenarial au sein des équipes et avec le réseau de soin
- Evaluer la qualité des soins dispensés, des dispositifs existants et proposer des axes d'amélioration
- Mettre en place des procédures initiées dans l'établissement et en assurer le suivi

Organiser le travail pluri professionnel et la communication

- Animer des équipes et en assurer la régulation
- Coordonner le travail des équipes intervenant sur les trois dispositifs
- Programmer et animer les réunions avec les médecins des dispositifs
- Evaluer les prestations des personnels et les aider à définir un projet de formation
- Accueillir et organiser l'encadrement des étudiants

Assurer la gestion administrative et économique des dispositifs

- Assurer la gestion administrative des structures
- Prévoir et commander les matériels et produits nécessaires dans le cadre des budgets alloués
- Assurer la maintenance et l'entretien des différents matériels et des locaux
- Recueillir les éléments nécessaires à l'appréciation de l'activité de la structure : mettre en place et assurer le suivi des moyens d'évaluation proposés par l'établissement (recueil d'activité de soin.....)

Assurer la coordination du dispositif avec les autres centres existant au niveau régional et national

- Participer aux réunions nationales des dispositifs Vigilans et 2NPS
- Travailler en réseau avec les cadres de santé des autres centres régionaux et nationaux de prévention du suicide
- Participer à l'amélioration des dispositifs de prévention du suicide à l'échelle territoriale et nationale

8. ACTIVITES SPECIFIQUES ET TRANSVERSALES

- Contribuer à la coordination des UF du pôle, des lignes de soins et des différentes catégories professionnelles pour une bonne cohérence des dispositifs de soin
- Favoriser la créativité et l'évolution des cadres de soins et en assurer le maintien avec rigueur
- Développer le travail de réseau avec les partenaires des secteurs d'urgence, médicaux sociaux et associatifs sur le territoire
- Participer aux missions transversales demandées par le CHV
- Soutenir et accompagner la recherche et l'innovation infirmière dans le cadre des missions universitaires du service
- Contribuer au développement du travail en réseau et en partenariat sur le territoire
- Possibilité d'intégrer le réseau de formateurs régionaux en prévention du suicide
- S'inscrire dans des missions définies par le bureau du pôle et la direction des soins
- Participer aux actions de formation organisées par le pôle
- Assurer la suppléance de ses collègues lors de leurs absences

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

9.1. Diplôme requis

- Diplôme de cadre de santé

9.2. Expérience professionnelle

- Expérience d'encadrement d'équipe

- Gestion de la crise suicidaire
- Expérience en urgences psychiatriques souhaitable

9.3. Connaissances spécifiques attendues

- Formation institutionnelle « Prévention du suicide »
- Connaissance générale du domaine psychiatrique et de l'urgence psychiatrique
- Connaissance de la législation spécifique en psychiatrie
- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la santé mentale territoriale
- Connaissances théoriques des cliniques de l'enfant, adolescent, adulte et sujet âgé et une expérience clinique dans au moins un de ces champs de la psychiatrie

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

Dans le cadre de sa politique handicap, le Centre Hospitalier LE VINATIER est ouvert à toute candidature de professionnel porteur de handicap.

CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER BP 30039 - 95 BD PINEL 69678 BRON CEDEX